



Toulon, le 07 MARS 2008

Hubert FALCO
Ancien Ministre
Sénateur - Maire de Toulon

REF : HF/SMC/AS
S2008:18
DS2008 : 92

QUESTION ECRITE

Monsieur Hubert FALCO appelle l'attention de Madame le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Locales, sur l'application des règles d'urbanisme aux dossiers de demande d'autorisation des Commissions Départementales d'Équipement Commercial.

En effet, suite au retrait du certificat d'urbanisme obligatoire, de nombreuses autorisations d'implantations commerciales sont délivrées sans que les documents d'urbanisme (schéma directeur, plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale, décisions des communautés d'agglomération) ne soient respectés.

Ces passe droits fragilisent les élus locaux dans leurs prises de décisions, font fi de leurs préoccupations en matière d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, des plans de prévention des risques, des plans de circulation, du trafic routier, et provoquent de nombreux conflits locaux.

Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle envisage de rendre à nouveau obligatoire le certificat d'urbanisme dans les dossiers d'équipement commercial.

Hubert FALCO